



DELIBERATION
N° CFVU 2020 –33

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 23
Voix favorables : 23
Voix défavorables :
Abstentions :

relative à la mise en œuvre du dispositif d'aide à la réussite des étudiants inscrits en première année de Licence de la faculté de Droit et Science Politique
Année universitaire 2020/2021

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
- Son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
- Son article L.612-3, relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Les règles relatives à la mise en œuvre du dispositif d'aide à la réussite des étudiants de 1^{ère} année pour la faculté de faculté de Droit et Science Politique sont fixées comme suit,

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1. Objectifs du dispositif et publics visés

Les dispositifs d'aide à la réussite en première année concernent les étudiants régulièrement inscrits en première année des parcours de licence mention droit mentionnés ci-dessous :

- **Licence 1 Droit Toulouse**
- **Licence 1 Droit Montauban**
- **Licence 1 Droit et Gestion**

Les participants bénéficient d'un appui sur les principales causes d'échec constatées en première année de licence, sous la forme d'enseignement et d'accès à deux plateformes d'autoformation et auto évaluation en expression écrite et en logique (« Projet Voltaire » et « Cogitest »).

ARTICLE 2. Capacités d'accueil

Le nombre de place est limité.

La capacité de chaque groupe est fixée par les composantes concernées. Cette capacité varie entre 15 et 30 étudiants par groupes suivant les enseignements.

ARTICLE 3. Modalités d'inscription

L'inscription aux enseignements s'effectue en ligne ou en présentiel suivant le calendrier arrêté par Mme La Présidente en concertation avec les composantes concernées.

Les étudiants devront choisir les enseignements en fonction des possibilités offertes en fonction du parcours. L'inscription aux différents dispositifs peuvent être soumis à condition.

L'annexe décrit, par parcours les enseignements proposés et les éventuels préalables.

L'accès à la plateforme d'auto-formation est de plein droit pour tous les étudiants régulièrement inscrits en première année. Cet accès ne nécessite pas d'inscription préalable.

TITRE II - ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 4. Organisation des enseignements

Les enseignements se déroulent sur le premier et/ou second semestre de l'année universitaire 2020-2021.

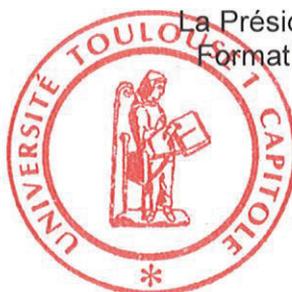
Les enseignements sont facultatifs et ne donnent pas lieu à évaluation, bonification ou attribution de crédits.

Les étudiants inscrits sont tenus d'être assidus aux différentes séances d'un même groupe.

La nature et la durée des enseignements sont décrites en annexe.

Fait à Toulouse, le 29 septembre 2020

La Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire




Corinne MASCALA

PJ : annexes

ANNEXE 1 – Détail des programmes d'enseignement

DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Programme pour la licence 1^{ère} année Licence Droit Toulouse

SEMESTRE	Enseignements	Nbre Grpes	Heures CM	Statut CM	Modalités d'évaluation CM	Heures TD	Statut	Modalités d'évaluation	Publics concernés
Semestre 1	GAINS – Présentation des dispositifs d'aide à la réussite	8 séances	1	facultatif	Aucun				Etudiant de première année de licence 1 Droit Toulouse
Semestre 1	GAINS - Méthodologie de travail	11				9	facultatif	Aucun	Etudiant de première année de licence 1 Droit Toulouse
Semestre 2	Cours méthodologie – TSU Droit Privé	12				9	facultatif	Aucun	Etudiant de première année de licence 1 Droit Toulouse en échec au semestre 1
Semestre 2	Cours méthodologie – TSU – Droit Public					9	facultatif	Aucun	Etudiant de première année de licence 1 Droit Toulouse en échec au semestre 1
Annuel	GAINS - Plateforme d'autoformation et d'autoévaluation en expression écrite et en logique						Auto formation	Auto évaluation	Etudiant de première année de licence 1 Droit Toulouse en échec au semestre 1

L'étudiant choisira les enseignements qu'il souhaite suivre.

ANNEXE 1 – Détail des programmes d'enseignement

**DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021**

Programme pour la licence 1^{ère} année Licence Droit et Gestion

SEMESTRE	Enseignements	Nbre Grpes	Heures CM	Statut CM	Modalités d'évaluation CM	Heures TD	Statut	Modalités d'évaluation	Publics concernés
Semestre 1	Renforcement en mathématiques appliquées à la gestion	1				7.5	facultatif	Aucun	Etudiant de première année de licence 1 Droit et Gestion
Semestre 2	Renforcement en mathématiques appliquées à la gestion	1				7.5	facultatif	Aucun	Etudiant de première année de licence 1 Droit et Gestion
Annuel	GAINS - Plateforme d'autoformation et d'autoévaluation en expression écrite et en logique						Auto formation	Auto évaluation	Etudiant de première année de licence 1 Droit et Gestion

L'étudiant choisira les enseignements qu'il souhaite suivre.

ANNEXE 1 – Détail des programmes d'enseignement

DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Programme pour la licence 1^{ère} année Licence Droit Montauban

SEMESTRE	Enseignements	Nbre Grpes	Heures CM	Statut CM	Modalités d'évaluation CM	Heures TD	Statut	Modalités d'évaluation	Publics concernés
Semestre 1	Cours d'éloquence	1				25	facultatif	Aucun	Etudiant de première année de licence 1 Droit Montauban
Semestre 2	Cours d'ouverture sur le monde	1				25	facultatif	Aucun	Etudiant de première année de licence 1 Droit Montauban
Annuel	GAINS - Plateforme d'autoformation et d'autoévaluation en expression écrite et en logique						Auto formation	Auto évaluation	Etudiant de première année de licence 1 Droit Montauban

L'étudiant choisira les enseignements qu'il souhaite suivre.